



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC**

### **Entrée en vigueur du règlement no 508 (2020)-1**

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 9 septembre 2020 le règlement suivant :

**Règlement no 508 (2020)-1** : Règlement remplaçant le règlement 508 (2020) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan, durant les heures normales de bureau; lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 14 septembre 2020.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 14 septembre 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 14 septembre 2020.

Donné à Carignan, ce 14 septembre 2020.

Ève Poulin, avocate  
Greffière